

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DE TITRES DE TRANSPORT DES RESEAUX CONCERNES VIA LE SERVICE « TICKET SMS » DE OISE MOBILITE

(2 mai 2022)

Préambule

Le processus d'achat de titres de transport, ci-après « Ticket SMS », est édité par la société SITE.OISE, société par actions simplifiée, au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 19 rue Pierre Jacoby – 60000 BEAUVAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 523 243 996, et assujettie à la TVA intracommunautaire : FR12523243996.

Le service est conçu et réalisé par : HIGH CONNEXION - - 9, avenue des Saules – 69600 Oullins.

Article 1 – Définitions

Les termes utilisés dans les présentes conditions générales de vente sont définis comme suit :

Client : le client désigne l'acheteur d'un Ticket SMS qui envoie une demande de titre de transport par SMS depuis son téléphone mobile personnel ou professionnel.

Réseaux : les réseaux désignent les réseaux de transport de voyageurs proposant leurs titres via le service « Ticket SMS » par l'intermédiaire de SITE.OISE.

Ticket SMS : titre de transport des réseaux concernés acquis par le client via le service « Ticket SMS » et qui constitue un contrat de transport entre le client utilisateur et le réseau concerné. Il constitue en un code de commande personnalisé figurant dans un SMS (messagerie mobile), qui sera utilisé par le propriétaire du téléphone mobile sur lequel il a été commandé.

Numéro de commande : désigne le numéro court auquel le client doit envoyer une commande de titre de transport par SMS, accessible à tout client disposant d'un numéro de téléphone français enregistré chez un opérateur français, à savoir Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange ou SFR.

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « Conditions Générales ») définissent les modalités de vente par SMS (messagerie mobile) de titres de transport valables sur tout ou partie d'un réseau.

En achetant et en utilisant les titres de transport « Ticket SMS », le client est réputé avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales dans leur intégralité. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client de façon préalable à chaque commande :

- des présentes Conditions Générales de Vente ;

- des conditions spécifiques applicables à chaque titre de transport commandé et aux règlements du (ou des) réseau(x) de transport concerné(s).

Il est conseillé au client de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé au client de lire les présentes Conditions Générales à chaque visite du site www.oise-mobilite.fr/fr/ticket-sms/1029, dès lors que celles-ci peuvent être modifiées.

SITE.OISE se réserve le droit de modifier les termes des Conditions Générales à tout moment, sans préavis. Les stipulations applicables seront celles en vigueur au jour de la confirmation de la commande par le client.

Article 3 – Capacité

Le client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, dont les Conditions Générales sont présentées ci-dessous, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être ni sous tutelle ni sous curatelle ou alors de disposer de l'accord préalable de ses représentants légaux.

Article 4 – Commande - achat

Le client a la possibilité de passer sa commande de « Ticket SMS » uniquement via un téléphone mobile personnel ou professionnel avec un abonnement opérateur sur lequel l'option « SMS+ » ou « paiement sur facture opérateur » doit être activée.

4.1 - Modalités d'achat du Ticket SMS :

Pour obtenir le Ticket SMS, le client doit envoyer par SMS au numéro de commande du réseau concerné, le code de commande correspondant au titre souhaité (les majuscules et minuscules n'ont pas d'influence sur la validité du titre).

Suite à la commande du client, il reçoit un SMS du numéro de commande faisant office de titre de transport et constitutif du Ticket SMS.

En cas d'erreur dans l'envoi du message par le client au numéro de commande (code de commande non valide), le client reçoit un message lui indiquant que l'achat n'a pu être effectué.

Ce message d'erreur envoyé par SMS par le numéro de commande ne constitue pas un titre de transport valable sur le réseau concerné et n'est donc pas payant. Afin de rectifier sa commande, le client doit envoyer de nouveau le code correspondant au titre souhaité par SMS au numéro de commande pour acheter un « Ticket SMS » et voyager de manière régulière sur le réseau concerné. Si le client ne reçoit pas de SMS de la part du numéro de commande lui confirmant qu'il a bien acheté un « Ticket SMS », cela signifie que l'acte d'achat du « Ticket SMS » n'a pas été effectué. Le coût d'achat du « Ticket SMS » ne sera alors pas facturé au client. Afin d'obtenir un « Ticket SMS » valide, le client doit réitérer sa commande ou bien acheter un titre de transport physique auprès du conducteur du réseau concerné.

Le client ne peut acheter qu'un seul « Ticket SMS » par SMS envoyé. Si des clients souhaitent voyager à plusieurs en achetant des « Tickets SMS », ils doivent chacun acheter un « Ticket SMS » à partir de leur téléphone portable ou acheter plusieurs « Tickets SMS » à partir d'un même téléphone. Dans ce cas, le client détenteur du téléphone qui servira à acheter les « Tickets

SMS » doit envoyer le code de commande du titre souhaité par SMS au numéro de commande autant de fois qu'il y a de clients (par exemple, le client doit envoyer 5 SMS au numéro de commande pour le compte de 5 voyageurs).

Les « Tickets SMS » achetés étant conservés uniquement sur le téléphone portable ayant servi à effectuer l'achat, les clients doivent rester ensemble tout au long de leur voyage sur le réseau concerné. En cas de contrôle, tous les « Tickets SMS » reçus devront être présentés par le client aux agents assermentés en charge du contrôle de validité des titres de transport.

Le client doit acheter son « Ticket SMS » avant de monter dans un des véhicules du réseau concerné.

Il est recommandé au client d'effectuer l'achat du « Ticket SMS » au plus tard quand le véhicule est à l'approche de l'arrêt auquel le client se trouve. En cas de contrôle, l'agent assermenté vérifiera que le « Ticket SMS » a bien été acheté avant que le client monte dans le véhicule, et non pas à la vue des agents assermentés se trouvant dans le véhicule.

Matériels nécessaires à l'achat du « Ticket SMS » :

Pour pouvoir acheter son titre de transport par SMS, le client doit :

- disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement et qui permet d'envoyer des SMS,
- être physiquement en France, dans une zone géographique couverte par le réseau de son opérateur téléphonique,
- s'assurer que son téléphone mobile reçoit le signal réseau permettant d'envoyer et de recevoir un SMS,
- avoir une carte SIM française reconnue par les opérateurs téléphoniques français,
- disposer d'un abonnement pour son téléphone mobile ou d'une carte prépayée disposant d'un montant suffisant pour acheter le « Ticket SMS » chez l'un des opérateurs téléphoniques français.

Pour les téléphones portables professionnels mis à disposition par une entreprise au client, l'achat de « Ticket SMS » par le client est possible uniquement si l'option « SMS+ » ou « paiement sur facture opérateur » a été activée auprès de l'opérateur.

4-2 Délais de rétractation :

Le « Ticket SMS » n'est ni modifiable ni annulable. Tous les « Tickets SMS » vendus par la société via le numéro de commande sont valables pour la seule date qui est mentionnée sur chacun d'eux. De ce fait, conformément aux dispositions des articles L221-2-9° et L221-18 et suivants du code de la consommation, les clients ne bénéficient d'aucun délai de rétractation.

Article 5 – Prix et modalités de paiement et facturation

5-1 – Prix de vente du « Ticket SMS » :

Il s'agit de titres vendus via le service « Ticket SMS » et permettant au client de voyager sur le réseau payant de transport public dont il a acheté le titre de transport.

Les prix des titres de transport sont fixés par les réseaux et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

En cas de modifications des prix des titres de transport, le prix des titres de transport disponibles via le service Ticket SMS seront également modifiés.

Le montant du prix du « Ticket SMS » (unité) est entendu toutes taxes comprises. Il ne comprend pas le coût du SMS facturé par l'opérateur le cas échéant. En tout état de cause, le SMS envoyé par le client au numéro de commande pour acheter le « Ticket SMS » est un SMS surtaxé.

5-2 - Paiement et facturation « Ticket SMS » :

Le prix du « Ticket SMS » est :

- ajouté à la facture mensuelle de téléphone mobile des clients détenteurs d'un abonnement téléphonique auprès d'un des opérateurs mentionnés dans les présentes,
- déduit de la somme restante sur la carte prépayée pour les voyageurs utilisant ce mode. Si le montant restant sur la carte prépayée est inférieur au prix de vente du « Ticket SMS », l'achat du « Ticket SMS » ne peut alors pas avoir lieu.

Article 6 – Confirmation de la Commande de « Ticket SMS »

Le « Ticket SMS » reçu par le client suite à sa commande contient les informations suivantes :

- la date de validité du « Ticket SMS »
- l'heure de début de validité du « Ticket SMS »
- l'heure de fin de validité du « Ticket SMS »
- le code de contrôle permettant de vérifier la validité du « Ticket SMS » par les agents assermentés du réseau concerné
- un lien de téléchargement vers le reçu de transaction

Ces informations permettent de prouver la validité du Ticket SMS et seront contrôlées par les agents assermentés lors d'opérations de contrôle.

Article 7 – Utilisation des « Titres SMS »

Le « Ticket SMS » est valable uniquement sur les lignes du réseau concerné durant la période de validité inscrite dans le SMS reçu et selon les règles d'utilisation en vigueur, définies par le réseau sur lequel le titre de transport est utilisé.

Le « Ticket SMS » étant valable immédiatement à compter de la réception du SMS prouvant son achat, il ne peut être acheté à l'avance pour une utilisation ultérieure.

Sous réserve de l'article 8 ci-dessous, le « Ticket SMS » doit être conservé par le client dans son téléphone portable jusqu'à la fin de son voyage sur les lignes du réseau. Si le client efface par erreur le « Ticket SMS » de son téléphone portable, il sera redevable d'une amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur.

7-1. Validation du « Ticket SMS »

Le « Ticket SMS » consistant en un SMS sur un téléphone portable du client, ne peut être validé sur les équipements de validation présents à l'intérieur des véhicules des réseaux concernés, destinés aux Pass et Billets sans contact Oise Mobilité. Le « Ticket SMS » à partir de sa réception sur le téléphone mobile, est considéré par défaut comme un titre validé même en cas de correspondance.

7-2. Contrôle du « Ticket SMS » par les agents assermentés du réseau concerné

En cas de contrôle par les agents assermentés du réseau concerné, le client doit être en capacité de présenter son « Ticket SMS ».

7-3. Comportement du client lors du contrôle du « Ticket SMS »

Lors d'un contrôle effectué par un agent assermenté du réseau concerné, le client doit présenter l'écran de son téléphone portable à l'agent assermenté afin que celui-ci puisse lire les informations présentes dans le « Ticket SMS ».

Si l'agent assermenté le demande, le client doit faire défiler le texte du « Ticket SMS », de façon à ce que l'agent assermenté puisse lire le « Ticket SMS » dans sa totalité et procéder à sa vérification.

Le téléphone portable doit être tenu par le client de manière à ce que l'agent assermenté puisse effectuer son contrôle. L'agent assermenté n'a donc pas à prendre en main le téléphone portable du client.

Article 8 – Validité du « Ticket SMS »

Si le client ne peut montrer son « Ticket SMS » à l'agent assermenté, il s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport quelle que soit la raison de non-présentation du « Ticket SMS », notamment par exemple :

- batterie du téléphone déchargée,
- écran du téléphone cassé,
- téléphone perdu ou volé au cours de la période de validité du titre de transport,
- toute autre cause de détérioration du « Ticket SMS » le rendant illisible quelle qu'en soit la cause.

Pour être valable, le « Ticket SMS » doit être présenté sur le téléphone ayant servi à son achat.

Dans le cas contraire, le client s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport. Si l'état du téléphone portable du client ne permet pas une lecture optimale du « Ticket SMS » (écran cassé, défaut manque de luminosité, etc.), le « Ticket SMS » peut être considéré comme non valable par l'agent assermenté.

Article 9 - Transfert du « Ticket SMS »

Le client ne peut en aucun cas céder son « Ticket SMS » à un tiers par transfert sur un autre téléphone. Toute cession du « Ticket SMS » est considérée comme un acte de fraude. En cas de cession du « Ticket SMS », le client s'expose à une amende au tarif en vigueur.

Le client bénéficiaire de la cession du « Ticket SMS » s'expose à la même sanction.

Article 10 - Responsabilité et garanties liées au numéro de commande

Il n'est pas garanti que le numéro de commande soit exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés. De même, il n'est pas garanti que le numéro de commande fonctionnera sans interruption ou panne de réseau téléphonique, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par la société. En aucun cas la société n'est responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le numéro de commande. Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique, en particulier ses aléas et risques liés à l'état du réseau. Le client déclare avoir vérifié que la configuration de son téléphone mobile ne contient aucune anomalie ou contradiction avec la passation d'une commande et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

Article 11 – Durée

Les présentes conditions générales s'appliquent pendant la durée du service de vente de Ticket SMS, et ce jusqu'à édition d'une nouvelle version des conditions générales.

Article 12 – Différends et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes situées sur le territoire.

Article 13 – Politique de protection des données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'éditeur s'engage à respecter la vie privée du client du service « Ticket SMS ».

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'utilisation du service « Ticket SMS ». Elles sont destinées à SITE.OISE ainsi qu'aux partenaires, collectivités ou exploitants des transports collectifs de l'Oise. Les données personnelles de l'utilisateur sont conservées le temps d'utilisation du service ; les données commerciales utilisées à des fins statistiques sont conservées 5 ans.

Le client du service « Ticket SMS » peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de ses données personnelles en adressant sa demande « à l'attention du Référent RGPD » :

- par mail à contact@oise-mobilite.fr
- par internet sur www.oise-mobilite.fr, rubrique Contact ;
- ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

SITE.OISE
19 rue Pierre Jacoby
60000 BEAUVAIS

Article 14 – Service clientèle

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter directement l'agence Oise Mobilité :

Par e-mail : contact@oise-mobilite.fr

Par téléphone : 0970 150 150

Par courrier : Oise Mobilité, 19 rue Pierre Jacoby, 60000 BEAUVAIS